

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 24 septembre 2019 à 20 H, en mairie, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 17 septembre 2019.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Marie-Madelaine AYDIN, Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Philippe FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Michèle LOUVEL, Clothilde LOOS, Aude ROMILLY, Francis SEYLLER, Nicolas SIMLER.

Secrétaire de séance : Francis SEYLLER

Absents excusés :

Edith SCHWAB a donné pouvoir à Justin FAHRNER,
Yolande SEYLLER a donné pouvoir à Huguette BARONDEAU,
Delphine WAEGEL a donné pouvoir à Aude ROMILLY,
Thierry WITWICKI.

Avant de démarrer la séance ordinaire du conseil municipal, le Maire demande à modifier l'ordre du jour du conseil municipal par le rajout d'un point concernant une demande de subvention à la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA) pour la pose d'un pare ballon et la mise en sécurité, du terrain de foot par la pose d'une clôture. Il est rappelé que ces deux points sont compris dans le marché des abords de la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité.

1. Approbation et signature du PV du 29 juillet 2019

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers, qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'unanimité

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Francis SEYLLER est nommé secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

3. Demande de subvention pour le pare ballon et la mise en sécurité de l'enceinte du stade de foot

Rapporteur : l'Adjointe Huguette BARONDEAU

Dans le cadre des travaux des abords de la salle polyvalente, il est proposé de demander une subvention auprès de la LAFA concernant la pose d'un pare ballon d'une part et pour la mise en sécurité de l'enceinte du terrain de foot par la pose d'une clôture, d'autre part.

Le Maire précise que dans le cadre du projet des abords de la salle polyvalente, le pare ballon actuel sera déposé étant donné qu'il ne correspond pas à la réglementation mais surtout parce qu'il est fixé contre la clôture actuelle qui sera démolie.

S'agissant de la mise en place de la clôture, une deuxième demande de subvention sera également déposée auprès de la LAFA.

Pour chacune des demandes, un montant de 5 000 € TTC est escompté.

Après en avoir entendu les différentes explications, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les demandes de subvention pour le pare ballon et pour la mise en sécurité de l'enceinte du terrain de foot et l'autorise également à signer les documents nécessaires afin de pouvoir déposer les différentes demandes à la LAFA.

Adopté à l'unanimité

4. Signature d'une convention avec le Conseil d'Architecture Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin

Rapporteur : l'Adjointe Clothilde LOOS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation à réaliser au niveau du bâtiment de la Mairie, il y a lieu de signer une convention avec le CAUE.

Son rôle sera de réaliser une mission d'accompagnement de la Commune en soutien des compétences techniques internes nécessaires à l'exercice de ses responsabilités de ses ouvrages, dans la définition de ses actions et pour l'amélioration de la formulation de sa commande en matière d'équipement afin d'élargir et d'approfondir la réflexion préalable et d'intégrer dans la commande, l'élaboration du projet et de son suivi un ensemble d'exigence qualitative.

Il est précisé que l'accompagnement par le CAUE représente un cout de 4 000 € TTC pour la collectivité.

L'Adjointe Clothilde LOOS précise que la rénovation de la Mairie a déjà été évoquée à plusieurs reprises lors de différentes commissions. Cette rénovation traitera plus particulièrement de la mise en conformité du bâtiment, de la mise en sécurité de la salle du

conseil notamment par rapport au nombre de personnes qu'elle peut accueillir (actuellement 19 personnes au plus), d'agencement des bureaux pour le personnel communal et solutionnera le problème de confidentialité par rapport à l'accueil des administrés (agence postale communale et la mairie).

Le Maire précise également que chaque collectivité devait réaliser une enquête par rapport aux risques psychosociaux, par un organisme extérieur. Parmi les conclusions, il est relevé un risque important lié à l'agencement des locaux et à l'ambiance bruyante des bureaux.

Après en avoir entendu les différentes explications, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le CAUE pour le projet de réhabilitation de la Mairie.

Adopté à l'unanimité

5. Attribution des marchés des abords de la salle polyvalente

Il s'agit d'attribuer le marché de travaux des abords de la salle polyvalente pour le lot n° 2 : Travaux de génie civil réseaux secs.

La consultation des entreprises, en marchés à procédures adaptées selon les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1°, a été lancée le 16 juillet 2019 et publié dans les DNA et sur la plateforme : <http://www.e-marchepublics.com>

La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au 19 août 2019 à 12h00.

Critères d'attribution (offre appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissant) :

- 1^{ère} priorité : Valeurs technique et environnementale de l'offre 60 points
- 2^{ème} priorité : Prix des prestations 40 points

Le Maire fait la présentation du tableau d'analyse des offres réalisé par le Maître d'œuvre et énumère les entreprises ayant répondu aux lots 2 :

Lot 2 : Travaux de génie civil réseaux secs

- BILD-SCHEER-CITEOS (Hoenheim) pour un montant total de 85 990,40 € HT,
- PONTTIGIA (Horbouurg-Wihr) pour un montant total de 75 984,50 € HT,
- SOBECA (Ensisheim) pour un montant total de 71 997,00 € HT,
- SOGECCA (Herrlisheim) pour un montant total de 84 546,00 € HT,

Concernant le lot 2, l'estimation totale du maître d'œuvre est de 72 390 € HT. Il est rappelé que ce lot était rendu infructueux dans un premier temps.

Etant donné les montants favorables des appels d'offres, il est proposé d'attribuer le lot 2 comme suit :

LOT	Type de travaux	Entreprise retenue	Montant des travaux € HT.
2	Tranche ferme	SOBECA	71 997,00

Après en avoir débattu, le conseil municipal valide la proposition d'attribution du lot 2 et autorise le Maire à signer et à exécuter les marchés.

Adopté à l'unanimité

6. Décision modificative du budget

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Il convient de prendre la décision modificative suivante pour la prise en charge de la facture de la S.Y Electricité pour la mise en normes de blocs de secours de l'école :

OP 826 « Hanfgraben », C/2031	-3 000.00 €
OP 831 « Bâtiments et installations », C/2313	+3 000.00 €

Adopté à l'unanimité

7. Intégration de la parcelle 99 – section 42, au régime forestier

Rapporteur : l'Adjoint Nicolas SIMLER

Suite à son acquisition par la Commune (Conseil Municipal du 11 décembre 2018) de la parcelle forestière 99 section 42 d'une surface de 6,26 ares, il est proposé de l'intégrer au régime forestier et ainsi confier sa gestion à l'Office National des Forêts à l'instar de la forêt communale voisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'intégration de la parcelle n°99, section 42 d'une surface de 6,26 ares au régime forestier ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

8. Personnel Communal

8.1. Création d'un poste d'attaché

Rapporteur : L'adjointe Aude ROMILLY

Suite à la demande de mutation de la secrétaire générale, au 1^{er} juillet 2019. La mission de recrutement avait été confiée au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Après avoir rencontré plusieurs candidats, il est proposé la :

- Création d'un poste d'attaché

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de la Commune, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi d'attaché,

DECIDE, après en avoir délibéré,

DE CREER un poste d'attaché à temps complet pour une durée de travail de 35/35eme.

DE FIXER sa rémunération mensuelle à l'échelon 5 du grade d'attaché, indice brut 558, indice majoré 473.

Adopté à l'unanimité

Le Maire précise que cet agent est actuellement en poste et qu'il sera rédigé un courrier à son employeur actuel afin de voir s'il est envisageable de réduire le délai de mutation afin qu'il puisse prendre ses fonctions le plus rapidement possible.

8.2. Signature de la convention d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP pour un nouveau cadre d'emploi.

Rapporteur : L'adjointe Aude ROMILLY

Dans le cadre du recrutement d'un agent au grade d'attaché, il est proposé la mise en œuvre du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), le Maire de Wittisheim a sollicité l'appui du Centre de Gestion du Bas-Rhin (CdG67).

La Mairie de Wittisheim a déjà instauré le R.I.F.S.E.E.P. avec l'appui du CdG67 et souhaite désormais un complément à la Convention initiale n°2017-02 suite au recrutement d'un nouveau cadre d'emploi d'attaché.

Concernant la gestion des ressources humaines, le Maire de Wittisheim dispose des outils nécessaires : régime indemnitaire existant (fichier excel), organigramme, fiche de poste et dispositif d'entretien professionnel.

Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'accompagnement à la mise en place du RIFSEEP avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

9. Lotissement de la Gare – Vente d'un terrain par SAFTI

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente par SAFTI du terrain situé dans le lotissement de la gare (4^{ème} tranche) aux acquéreurs suivants :

Parcelle 1023/673, section 22

Lot n° 1 - superficie de 7.86 ares

A M. et Mme MULLER, domiciliés 42 a rue des fleurs, 67150 Hindisheim.

Prix : 117 900 € TTC (98 250 € HT)

Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la vente de ce terrain.

Adopté à l'unanimité

10. Décision du Maire

- L'adjointe Clothilde LOOS informe le conseil municipal qu'il était nécessaire de sécuriser la buvette du plan d'eau et plus précisément la fenêtre qui fait office de passe. En effet, le gestionnaire y entreposait du matériel coûteux (sono, électroménager, denrées alimentaires).

Pour ce faire, des devis ont été sollicités mais la seule entreprise qui pouvait réaliser le volet de protection métallique était la société BLECK de Muttersholtz. Ces travaux leur ont donc été confiés pour un montant de 5 040 € TTC.

11. Communications/Informations

- Suite aux délais très long pour les réparations de lampadaires de la Commune, le Maire avait alerté la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) afin qu'elle prenne les dispositions pour gagner en réactivité. Dans un premier temps, la CCRM a fait appel à une entreprise extérieure puis dans un second temps elle a procédé à une embauche d'un électricien supplémentaire, solution moins coûteuse pour la collectivité. Il s'agit de M. Jean-Claude FRIEDRICH, recruté en qualité d'agent de maîtrise principal, au service technique de la CCRM.
- Les travaux des abords de la salle ont démarrés et le Maire sollicite l'avis du conseil municipal par rapport à l'implantation du futur grillage entre le terrain de foot et la route départementale. La première solution consiste à planter le grillage directement en limite du futur trottoir, alors que la deuxième solution consiste à mettre le grillage en retrait par rapport au trottoir et d'y intercaler un espace vert pour à terme, dissimuler partiellement le grillage. Après un long moment de débat, le conseil municipal se prononce favorablement pour la deuxième solution, en privilégiant l'aspect esthétique tout en préconisant de passer d'une hauteur de 2 mètres à 2.50 mètres pour le grillage, malgré la plus-value qui restera à chiffrer précisément par l'entreprise. Cette plus-value tiendra aussi compte d'un portillon à l'extrémité du terrain de foot, le long de la route départementale.
- A la demande du Maire, Philippe FAHRNER (conservateur des sites alsaciens) et l'adjoint Nicolas SIMLER présentent les travaux de la mare. Elle sera réalisée sur une parcelle communale pour laquelle un bail est conclu avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA). Il s'agit d'une parcelle dans le lieu-dit « Schitterlachmatten ». Concernant l'aspect financier, cette mare sera prise en charge par la Région et par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Concernant la deuxième mare programmée dans le lieu-dit « Rechenwaeldel », elle sera financée par la compétence GEMAPI et sera réalisée vraisemblablement au courant de l'année 2020. Le budget communal ne sera donc pas impacté.
- Le Maire informe qu'il a été destinataire d'une demande de soutien de la part d'un collectif de riverains de la rue des Seigneurs et de la rue des Dahlias par rapport à une problématique de vitesse excessive et de circulation de mobylettes à des heures tardives. Un certain nombre de riverains ont signé ce courrier, mais il semblerait que tout le monde n'a pas été invité à prendre part à cette pétition. Le Maire se propose de rencontrer l'ensemble des riverains afin d'évoquer ce sujet ensemble et de voir si des pistes d'amélioration peuvent être trouvées.
- Concernant l'Assemblée Générale de la Société d'Histoire de la Hardt et du Ried, le Maire précise qu'il s'est entretenu avec le Président et que l'invitation sera diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux afin que chacun puisse y participer pour découvrir cette association qui fera la part belle au patrimoine de Wittisheim. L'AG se tiendra samedi 12 octobre 2019 dès 14h30 dans la salle polyvalente.
- La collecte des biodéchets (projet entrepris par le SMICTOM) entrera dans une phase opérationnelle dès le 1^{er} novembre. Les bornes seront prochainement installées dans le village et les administrés pourront de suite les utiliser.
- Le Maire précise que le déploiement de la fibre démarre dès demain. Les implantations des armoires de répartition validées par ROSACE ne sont plus conformes et il nous appartient donc de retenir 2 nouvelles implantations en fonction des nouvelles contraintes de terrain. La

première armoire devra être implantée dans le secteur de l'église et il est donc proposé de la mettre dans la rue du Presbytère, derrière l'église afin qu'il n'y ait pas de gêne visuelle et pour qu'elle ne prenne pas l'espace d'une place de stationnement. La deuxième sera implantée sur la petite place entre la rue de Muttersholtz et la rue du Moulin, à côté de la borne de biodéchets. Le Maire profite de ce point pour apporter des explications supplémentaires suite à une réunion de la CCRM et concernant la fibre :

- Dans une première phase, ROSACE met en place des infrastructures vides avant que les différents opérateurs décident de commercialiser les différentes offres. A terme, les 4 opérateurs nationaux seront présents, mais bien d'autres également.
- Le déploiement de la fibre se fera en 2 étapes à Wittisheim. La première concerne la partie Est de la Commune avec une commercialisation au courant du 2^{ème} trimestre 2020. La partie Ouest du village sera commercialisable environ 6 mois plus tard. Ce planning est celui transmis par ROSACE. Il est susceptible d'évoluer.
- Le Maire a lui-même posé la question de la présence de champs électromagnétiques ou d'ondes. ROSACE affirme que les armoires de répartition ne sont pas sous tension (pas de présence d'électricité) et que la fibre ne fait que transporter un flux de lumière. Il n'y a donc aucun risque de ce point de vue-là.

En tout état de cause Rosace organisera une réunion publique lors de la commercialisation afin de répondre aux différentes questions.

- Michel LOUVEL précise qu'elle a été interpellée par plusieurs administrés par rapport à deux haies qui débordent sur le trottoir de la rue de Muttersholtz ce qui implique que les piétons doivent marcher sur la route et provoque donc de l'insécurité.

Le Maire précise qu'il contactera les propriétaires en leur demandant de faire le nécessaire afin de pouvoir rétablir la circulation piétonne.

- Geneviève GROSSHENY signale également que la haie communale entre le giratoire et la sortie vers Hilsenheim mériterait aussi d'être taillée parce qu'elle empiète sur le cheminement piéton.

Le Maire lui répond que le nécessaire sera fait rapidement par les agents communaux.

- Geneviève GROSSHENY demande également que les cerisiers de l'ancienne AFUA soient taillés parce qu'ils sont relativement imposants et gênent le cheminement piéton ainsi que le stationnement des véhicules.

Le Maire lui répond que les agents communaux feront le nécessaire dès cet hiver.

- Clothilde LOOS informe les conseillers que les travaux du presbytère vont démarrer dès la semaine prochaine. Les agents communaux, des membres du conseil de fabrique et des paroissiens se chargent du déménagement du curé. La durée des travaux est estimée à 2 mois.

- Clothilde LOOS indique que la salle informatique, comme évoqué à différentes reprises, n'est plus utilisée étant donné l'existence d'armoires mobiles (ordinateurs portables). De ce fait, les enseignants demandent à transformer cette salle en salle de bricolage. Les ordinateurs existants sont tous obsolètes. Se pose donc la question du devenir de ces équipements. Après discussion, il est proposé de les donner à EMMAÛS. En revanche les écrans plats seront récupérés afin de remplacer quelques équipements communaux vieillissants.

Le Maire précise que la vétusté du matériel est confirmée tant par l'assistance informatique de l'éducation nationale que par Thierry WITWICKI.

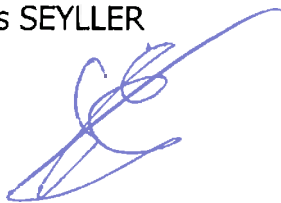
- Philippe FAHRNER évoque la possibilité de l'entrée gratuite du plan d'eau pour les seniors et permettrait du coup de redynamiser ce lieu.

Le Maire lui indique que le sujet d'une nouvelle politique tarifaire a fait l'objet d'une discussion lors de la dernière réunion Maire/Adjoints et qu'une réflexion pourra être lancée par la commission finance.

- Philippe FAHRNER évoque la possibilité de couper l'éclairage public la nuit.
Le Maire lui rappelle que cette compétence étant transférée à la CCRM, il faudra dans un premier temps se rapprocher d'elle pour voir si techniquement c'est possible et dans un second temps il faudra avoir une discussion par rapport à ce sujet qui reste tout de même très délicat et sensible.
- Nicolas SIMLER précise que le 3 octobre sera organisée la première réunion du projet « jardin partagé » et que les inscrits, au nombre de 20, recevront une invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Francis SEYLLER



Le Maire,
Christophe KNOBLOCH

